CHARGÉ D’ÉTUDES DES MILIEUX AQUATIQUES

COMPRENDRE ET PRÉSERVER NOS RIVIÈRES

Le chargé d’études des milieux aquatiques observe les cours d’eau et les zones humides pour évaluer leur état écologique. Il collecte et analyse des données utiles à la protection de l’eau et à la restauration des milieux.

01 Ses missions

- Observer les rivières, ruisseaux et zones humides.
- Effectuer des relevés de terrain : habitats, eau et écoulements.
- Participer à des suivis biologiques et écologiques.
- Cartographier et analyser les données (SIG, tableaux).
- Contribuer aux diagnostics et rapports d’études.

02 Où exercer ?

- Bureaux d’études en environnement.
- Syndicats de rivière et structures de bassin.
- Associations de protection de la nature.
- Collectivités et établissements publics.
- Gestionnaires de réserves et d’espaces naturels.

03 Qualités essentielles

- Goût du terrain et sens de l’observation.
- Bases solides en écologie aquatique.
- Rigueur pour les mesures et la saisie.
- Maîtrise du SIG et de l’analyse de données.
- Esprit d’équipe et capacité de synthèse.

04 Accès au métier

- Des postes juniors à bac + 3 existent selon les structures.
- Compétences en hydrologie, milieux aquatiques et SIG recherchées.
- Permis B souvent utile pour les déplacements.
- Postes experts : expérience ou master souvent demandé.

05 Se former à Valrance

- Licence 3 STAN : écologie, observation de terrain, SIG et analyse de données.
- BTSA GPN : compétences naturalistes et techniques de terrain.
- Stages ou alternance en milieux aquatiques : vrai atout.

06 Évoluer ensuite

- Devenir chargé d’études confirmé ou référent technique.
- Coordonner des diagnostics et projets de restauration.
- Poursuivre en master eau, écologie ou environnement.

07 À SAVOIR

Un métier entre terrain et bureau : les études portent sur la qualité écologique, le fonctionnement des cours d’eau et les impacts des activités humaines. À la sortie de la licence STAN, on vise d’abord des missions juniors en appui à une équipe. Certains prélèvements et interventions en milieu aquatique sont soumis à des règles ou autorisations.